

HONORAIRES DE L'AGENCE MELLONE IMMOBILIER

VENTES

De 0 € à 100.000 €			10 %	TTC
De 100 001 € à 150.000 €			8 %	TTC
Supérieur à 150.000 €			5 %	TTC

À la charge de l'acquéreur sauf
convention contraire

LOCATIONS

Honoraires de négociation et de location (décomposé comme suit)
Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

		Propriétaire(s)	Locataire(s)	
Honoraires de location		200 Euros	Non concerné	
Zone très tendue	Zone A bis : 12 Euros TTC par m ² de surface habitable			
Zone tendue	Dont la liste est annexée au décret n° 2013-392 du 10 Mai 2013	10 Euros TTC par m ² de surface habitable		
Zone non tendue	Le reste du territoire : 8 Euros TTC par m ² de surface habitable			
Honoraires relatifs à la visite des lieux, à la constitution du dossier et à la rédaction des baux		6% TTC du loyer annuel charges comprises		
Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux		2% TTC du loyer annuel charges comprises	3€/ TTC par m ² habitable	

Honoraires de négociation et de location (décomposé comme suit)
pour les baux soumis aux dispositions du code civil

Honoraires relatifs à la visite des lieux, à la constitution du dossier et à la rédaction des baux		6% TTC du loyer annuel charges comprises	% TTC du loyer annuel charges comprises
Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux		2% TTC du loyer annuel charges comprises	% TTC du loyer annuel charges comprises

La société Mellone Immobilier ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients et ne reçoit d'eux que le paiement de ses honoraires.